



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
28 avril 2020  
Français  
Original : anglais

---

### **Lettre datée du 27 avril 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République bolivarienne du Venezuela auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous informer que nous dénonçons la politique de cruauté calculée du Gouvernement des États-Unis d'Amérique à l'encontre de la République bolivarienne du Venezuela. En effet, en pleine pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), alors même que la communauté internationale est appelée à redoubler de solidarité internationale et de coopération multilatérale dans l'intérêt de l'humanité tout entière, ce Gouvernement cherche à enfreindre les droits humains de notre peuple, tout en mettant en danger la vie de 30 millions de Vénézuéliennes et Vénézuéliens, en violation monstrueuse et criminelle de toutes les normes pertinentes du droit international et de la Charte des Nations Unies elle-même.

Dans ce contexte, permettez-moi de souligner d'emblée trois points fondamentaux :

a) Le monde entier est actuellement en proie à une urgence humanitaire complexe causée par la pandémie de COVID-19, qui touche indéniablement le Venezuela, et ce de façon aggravée par l'application illégale d'une politique criminelle de mesures coercitives unilatérales ;

b) Aucun conflit armé ne sévit actuellement au Venezuela. Par conséquent, il n'est pas permis d'affirmer, par exemple, que les Vénézuéliennes et les Vénézuéliens qui ont volontairement franchi nos frontières nationales fuient la violence ou des persécutions de quelque sorte que ce soit. En réalité, c'est le phénomène inverse qui se produit actuellement. Alors que la pandémie de COVID-19 bat son plein ainsi que l'urgence humanitaire complexe qui en résulte à l'échelle mondiale, on assiste à un afflux massif de Vénézuéliennes et Vénézuéliens retournant volontairement dans leur pays, malgré les innombrables obstacles qu'ils rencontrent dans cette entreprise, en raison d'un manque évident de collaboration aux frontières des pays d'Amérique latine ;

c) Le Venezuela jouit actuellement d'un état de paix sociale et de stabilité, qui est garanti par le Gouvernement du Président Nicolás Maduro et son contrôle effectif du pays et des institutions de l'État. De plus, le Gouvernement vénézuélien déploie aujourd'hui toutes les capacités dont il dispose pour protéger les citoyennes et citoyens des menaces pesant sur leur existence, la nation vénézuélienne étant à présent confrontée, pour la première fois de son histoire, à une pandémie venant s'ajouter à l'agression économique et militaire d'une puissance étrangère.



Cela étant dit, pour parler de manière franche et juste de la situation humanitaire au Venezuela et tenter de comprendre la réalité de ce qui se passe actuellement dans le pays en cette période difficile pour l'humanité tout entière, il faut rappeler que, depuis l'année 2015 au moins, le pays est soumis de facto à un blocus économique, commercial et financier, imposé unilatéralement et illégalement par les Gouvernements des États-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ainsi que par l'Union européenne, mesure illicite qui reproduit, au XXI<sup>e</sup> siècle, les actes caractéristiques du colonialisme du XIX<sup>e</sup> siècle.

Il convient également de rappeler que, compte tenu de leur extraterritorialité et du fait qu'elles sont promulguées dans le but d'exercer, directement ou indirectement, une pression sur les décisions souveraines des pays visés, les mesures coercitives unilatérales sont illicites au regard du droit international. Il va sans dire qu'elles violent les principes et les objectifs inscrits dans la Charte des Nations Unies, ainsi que les multiples déclarations et résolutions adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies, et qu'elles ont également un effet préjudiciable, entre autres, sur l'exercice des droits humains des millions de personnes qui y sont soumises. Elles touchent plus d'un tiers de l'humanité, selon les experts indépendants de l'ONU, tout en bloquant l'accès régulier au système financier international et au libre-échange et empêchant les peuples pris pour cible de subvenir à des besoins fondamentaux et par là de jouir du bien-être et du droit à la vie, à la santé, à l'alimentation et au développement. À cet égard, permettez-moi de souligner qu'il est totalement incompatible, par exemple, d'appliquer, de promouvoir ou de défendre les soi-disant sanctions, d'une part, et de prétendre, d'autre part, promouvoir les droits humains.

Permettez-moi à présent de replacer cette situation dans son contexte. À cette fin, je vais partager brièvement avec vous, ci-après, certaines informations pertinentes sur la manière dont, du fait de leur ampleur et de leur portée considérable, ces mesures rendent presque impossible l'achat, notamment, de nourriture, de fournitures et de matériel médicaux, de vaccins, de pièces détachées pour l'industrie pétrolière (qui représente plus de 95 % de l'économie nationale) et de diluants nécessaires au raffinage du pétrole lourd et à sa transformation en essence, causant ainsi d'indicibles souffrances au peuple vénézuélien. L'application systématique de cette politique d'agression inhumaine et cruelle, qui se traduit par des menaces d'attaque militaire étrangère, des mesures de terrorisme économique et la confiscation de nos avoirs et de nos comptes à l'étranger, a pour but évident de piller nos ressources nationales, de nous déposséder de notre indépendance politique et de nous priver de notre droit inaliénable à l'autodétermination :

a) En mai 2017, l'institution financière britannique Barclays Bank PLC a gelé plus de 121 millions de dollars sur un compte de la Banque centrale du Venezuela. La banque a expliqué qu'elle avait pris cette décision pour se conformer à la réglementation émanant du Bureau du contrôle des avoirs étrangers des États-Unis ou, en d'autres termes, pour appliquer les sanctions imposées au Venezuela par les États-Unis ;

b) En février 2019, le Gouvernement des États-Unis d'Amérique, exécutant ses mesures coercitives unilatérales, a saisi la CITGO Petroleum Corporation, une compagnie pétrolière basée à Houston, appartenant à Petróleos de Venezuela, la compagnie pétrolière nationale appartenant à l'État vénézuélien, et dont la valeur nette excède 5,2 milliards de dollars ;

c) En février 2019, l'institution financière portugaise Novo Banco a gelé plus de 1,7 milliard de dollars sur un compte de la Banque de développement économique et social du Venezuela. La banque a expliqué qu'elle avait pris cette décision pour se conformer à la réglementation émanant du Bureau du contrôle des avoirs étrangers

des États-Unis ou, en d'autres termes, pour appliquer les sanctions imposées au Venezuela par les États-Unis ;

d) En février 2019, l'institution financière basée en Belgique, Euroclear, a gelé plus de 34 millions de dollars en titres sur un compte de la Banque de développement économique et social du Venezuela. La banque a expliqué qu'elle avait pris cette décision pour se conformer à la réglementation émanant du Bureau du contrôle des avoirs étrangers des États-Unis ou, en d'autres termes, pour appliquer les sanctions imposées au Venezuela par les États-Unis ;

e) En mars 2019, la Banque d'Angleterre a confisqué plus de 1,7 milliard de dollars en or appartenant à la Banque centrale du Venezuela. La Banque a indiqué que sa décision avait été prise, après consultation du Ministre britannique des affaires étrangères, suite à la décision du Royaume-Uni de ne pas reconnaître Nicolás Maduro comme Président de la République bolivarienne du Venezuela ;

f) En avril 2019, l'institution financière française Banque Delubac & Cie a gelé plus de 34 millions de dollars sur un compte de la Banque de développement économique et social du Venezuela. La banque a indiqué avoir pris cette décision en raison de « l'état actuel d'incertitude » régnant au Venezuela ;

g) En avril 2019, l'institution financière liechtensteinoise Union Bank AG a gelé plus de 21 millions de dollars sur un compte de la Banque de développement économique et social du Venezuela ;

h) En avril 2020, l'institution financière basée à New York Citibank a gelé plus de 342 millions de dollars sur un compte de la Banque centrale du Venezuela. La banque a expliqué qu'elle avait pris cette décision pour se conformer à la réglementation émanant du Bureau du contrôle des avoirs étrangers des États-Unis ou, en d'autres termes, pour appliquer les sanctions imposées au Venezuela par les États-Unis. La Citibank avait récemment reçu l'instruction contraignante du Bureau du contrôle des avoirs étrangers de transférer ces fonds à la Banque fédérale de réserve de New York ;

i) Des institutions financières allemandes ont, pour leur part, confisqué des comptes bancaires appartenant à diverses institutions de l'État vénézuélien, dont les soldes créditeurs excédaient 38 millions de dollars. Dans tous les cas susmentionnés, les établissements ont expliqué avoir pris leur décision pour se conformer à la réglementation émanant du Bureau du contrôle des avoirs étrangers des États-Unis ou, en d'autres termes, pour appliquer les sanctions imposées au Venezuela par les États-Unis.

Compte tenu de ce qui précède, il est on ne peut plus évident que les Gouvernements allemand, belge, britannique, français, liechtensteinois et portugais se rendent complices des États-Unis d'Amérique dans l'application des mesures coercitives illégales contre le Venezuela. Ce faisant, ils prétendent agir en conformité avec la réglementation émanant du Bureau du contrôle des avoirs étrangers des États-Unis, qui n'est autre que la série de sanctions imposées à notre pays par les États-Unis. Mais n'oublions pas qu'aucun gouvernement, pas même celui des États-Unis d'Amérique, n'a d'autorité d'aucune sorte sur la souveraineté d'autres États indépendants et que, par conséquent, toute volonté de transformer des législations nationales en lois universelles ne saurait reposer que sur des justifications fallacieuses. À ce titre, il est particulièrement alarmant que ces Gouvernements, qui comptent au moins cinq membres du Conseil de sécurité, aient décidé de se subordonner à la volonté des États-Unis d'Amérique, malgré l'absence de toute obligation internationale les contraignant juridiquement à agir en ce sens.

Portant sur un montant total de plus de 9 milliards de dollars, les informations bancaires fournies plus haut ne couvrent qu'une fraction de tous les comptes détenus par le Venezuela à l'étranger et qui ont également été spoliés, y compris ceux qui restent gelés avec des milliards de dollars de dividendes provenant des comptes de la compagnie pétrolière de l'État vénézuélien, Petróleos de Venezuela, qui n'ont pas pu être rapatriés depuis au moins 2017. Elles ne tiennent pas compte, par exemple, d'autres actifs appartenant à des Vénézuéliens qui ont été saisis à l'étranger, notamment : une entreprise pétrochimique basée en Colombie (Monómeros Colombo Venezolanos, S.A.) dont les revenus annuels moyens s'établissent à plus de 1 milliard de dollars ; les sièges de l'Ambassade du Venezuela à Washington et du Consulat général du Venezuela à New York ; d'autres biens à l'étranger, d'une valeur supérieure à 250 millions de dollars, que des parties ont illégalement saisis par crainte d'être exposées aux sanctions américaines (par exemple, en Jamaïque, la raffinerie de pétrole Petrojam Limited, dont le Venezuela possède 49 % des actions).

Néanmoins, la liste établie plus haut dresse un tableau flagrant du volume considérable de ressources dont notre nation a été dépossédée en raison du blocus illégal et unilatéral imposé par les États-Unis, volume qui, en février 2020, représentait des pertes de plus de 116 milliards de dollars. En outre, les revenus pétroliers du Venezuela ont baissé de plus de 90 %, passant de près de 42 milliards de dollars en 2013 à quelque 4 milliards de dollars en 2018, en grande partie à cause des sanctions criminelles imposées unilatéralement par les États-Unis d'Amérique. Toutes ces ressources auraient pu être utilisées pour atténuer la crise secouant actuellement le pays, qui résulte en grande part de l'application même de ces mesures coercitives illégales, et pour assurer la fourniture de biens et de services de base, notamment de vivres et de médicaments.

Qui plus est, l'impact du blocus contre le Venezuela ne se limite pas aux comptes gelés, aux ressources confisquées et autres avoirs saisis. Les sanctions unilatérales illégales ont également des répercussions sur la vie quotidienne des citoyennes et citoyens et sur leurs besoins les plus fondamentaux. Elles nuisent à leur bien-être et leur causent des tourments et des souffrances indescriptibles. Aussi, nous affirmons avec insistance qu'il s'agit de politiques de cruauté calculée. Par exemple, dans le secteur médical et pharmaceutique, elles empêchent l'acquisition des articles énumérés ci-dessous car, soit les transactions financières liés à ces achats sont rejetées, soit, dans le meilleur des cas, les fonds sont restitués :

a) Articles nécessaires à la dialyse, fournis gratuitement par le système de santé vénézuélien. Ainsi, en mai 2018, une transaction d'un montant total de 9 millions de dollars, effectuée pour l'achat de ces articles, a été bloquée, ce qui a empêché le traitement de plus de 15 000 patients à cette période ;

b) Albumine humaine, immunoglobuline, réactifs sanguins et autres produits sanguins utilisés pour traiter l'hémophilie, le syndrome de Guillain-Barré ou les troubles du système immunitaire ou pour assurer le bon approvisionnement des banques de sang. Ainsi, en février 2019, une transaction d'un montant total de 2,1 millions de dollars, effectuée pour la quatrième fois consécutive aux fins de l'achat de ces articles, a été bloquée ;

c) Vaccins contre la méningite, le rotavirus et la grippe, notamment ; traitements contre le paludisme. Ainsi, en février 2019, une transaction d'un montant total de 2,5 millions de dollars, effectuée pour la deuxième fois consécutive aux fins de l'achat de ces articles, a été bloquée ;

d) Médicaments pour les maladies chroniques, notamment : antibiotiques, anesthésiques, antituberculeux, antirétroviraux pour le traitement du VIH, insuline pour le traitement du diabète, immunosuppresseurs pour les patients ayant subi une

greffe, médicaments pour le traitement de la maladie de Parkinson. Par exemple, en février 2019, une transaction d'un montant total de 13,3 millions de dollars, effectuée pour l'achat de ces articles, a été bloquée ;

e) En janvier 2019, plusieurs transactions financières ont été bloquées, alors qu'elles visaient à financer des greffes de moelle osseuse pour des enfants, des adolescents et des adultes vénézuéliens traités dans des établissements médicaux italiens. Au moins trois enfants ont péri à la suite de cette action unilatérale.

Ainsi, étant donné le montant global susmentionné de 116 milliards de dollars (qui ne correspond qu'à une fraction du total des ressources volées par les États-Unis d'Amérique, la Belgique, la France, l'Allemagne, le Liechtenstein, le Portugal, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, entre autres, dans les caisses nationales du Venezuela), il est absolument scandaleux de voir l'administration américaine – celle-là même qui est responsable du plus grand pillage des temps modernes – se faire passer devant la communauté internationale pour un sauveur et prétendre aujourd'hui être le « principal donateur » de l'aide humanitaire au Venezuela. Le Gouvernement des États-Unis est même allé récemment jusqu'à avancer qu'il aurait versé plus de 9 millions de dollars d'aide à notre nation. Non seulement cette allégation est complètement dénuée de vérité, mais, quand bien même elle en comporterait la moindre once, la somme alléguée par le Gouvernement américain ne représenterait que des miettes par rapport à ce qu'il nous a dérobé au cours des cinq dernières années, au moins.

Dans ce contexte, permettez-moi de porter à votre attention un rapport<sup>1</sup> du Center for Economic and Policy Research, qui, s'il n'est plus tout à fait d'actualité, n'en demeure pas moins fort pertinent. Dans cette étude publiée en avril 2019, intitulée « Economic Sanctions as Collective Punishment: The Case of Venezuela », Jeffrey Sachs et Mark Weisbrot concluent que, sans la levée des mesures coercitives unilatérales imposées par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique, il est pratiquement impossible d'appliquer au Venezuela un programme de stabilisation ou de redressement de l'économie qui garantisse le bien-être de la nation et du peuple.

Tout cela fait partie d'une campagne que le Gouvernement américain a qualifiée, dans les premiers jours de mars 2020, de « pression maximale » exercée sur le Venezuela<sup>2</sup>, alors même que le monde entier était déjà submergé par la pandémie de COVID-19 et ses répercussions dévastatrices. Comme l'a confirmé le Secrétaire d'État adjoint aux affaires de l'hémisphère occidental, Michael Kozak, le 24 avril 2020, cette campagne ne cesse de gagner en ampleur aujourd'hui encore<sup>3</sup>. Elle a pour finalité ultime, et admise publiquement, de renverser le Gouvernement légitime, constitutionnel et démocratiquement élu du Président Nicolás Maduro. Aussi récemment que le 22 avril 2020, alors que la crise provoquée par la maladie à coronavirus faisait rage partout dans le monde, et tout particulièrement aux États-Unis d'Amérique, l'administration américaine a averti que même l'acceptation du pétrole ou du gaz vénézuélien comme forme de paiement en échange de biens ou services était considérée comme « passible de sanctions »<sup>4</sup> et qu'il ne serait fait aucune exception. Cet avertissement s'inscrivait dans la droite ligne des remarques du Secrétaire d'État américain, Mike Pompeo, qui a déclaré, le 14 avril 2020, que son

<sup>1</sup> Consultable à l'adresse suivante : [cepr.net/images/stories/reports/venezuela-sanctions-2019-04.pdf](https://cepr.net/images/stories/reports/venezuela-sanctions-2019-04.pdf).

<sup>2</sup> Voir [publicpool.kinja.com/subject-background-press-call-by-senior-administration-1842181821/amp?\\_\\_twitter\\_impression=true](https://publicpool.kinja.com/subject-background-press-call-by-senior-administration-1842181821/amp?__twitter_impression=true).

<sup>3</sup> Voir [www.state.gov/briefing-with-acting-assistant-secretary-michael-kozak-bureau-of-western-hemisphere-affairs-on-developments-in-the-western-hemisphere/](https://www.state.gov/briefing-with-acting-assistant-secretary-michael-kozak-bureau-of-western-hemisphere-affairs-on-developments-in-the-western-hemisphere/).

<sup>4</sup> Voir [www.reuters.com/article/us-venezuela-politics-chevron-usa/chevron-barred-from-drilling-transporting-oil-in-venezuela-us-official-idUSKCN2242JY](https://www.reuters.com/article/us-venezuela-politics-chevron-usa/chevron-barred-from-drilling-transporting-oil-in-venezuela-us-official-idUSKCN2242JY).

gouvernement n'envisageait ni de lever ni d'assouplir ses sanctions à l'encontre du Venezuela<sup>5</sup>, faisant fi des difficultés créées par la pandémie et ses conséquences.

En dépit de tout ce qui précède, nous avons consenti d'immenses efforts pour surmonter ces circonstances difficiles, tout en garantissant nos valeurs fondamentales : la perspective sociale, humaniste, inclusive, démocratique et pacifique des politiques de notre gouvernement, qui vise à assurer le bien-être de notre peuple et à garantir son existence même et sa pleine jouissance du droit humain à la vie. C'est en appliquant notre modèle de protection et de justice sociales que nous avons mis en œuvre des programmes visant à fournir à la population vénézuélienne, en particulier aux personnes les plus vulnérables, un accès constant à la nourriture, aux soins de santé et au logement, entre autres prestations. À cette fin, nous avons renforcé notre coopération avec le système des Nations Unies, ses institutions spécialisées, ses fonds et programmes, notamment dans le domaine de l'assistance technique à caractère humanitaire.

Comme vous en avez pleinement conscience, la COVID-19 sévit depuis le mois de décembre 2019, au moins, et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) l'a qualifiée de pandémie en mars 2020. En raison de ses effets multiples et ravageurs, il s'agit sans aucun doute de la plus grande crise à laquelle la communauté internationale et l'humanité dans son ensemble ont été confrontées depuis la Seconde Guerre mondiale. Pour lutter efficacement contre le coronavirus, une action collective, coordonnée et décisive doit donc être menée par tous, sur la base de la solidarité internationale et de la coopération multilatérale.

C'est précisément pour cette raison que de nombreux responsables de haut niveau, en particulier d'organisations multilatérales, se sont ralliés à l'appel mondial pour la levée des mesures coercitives unilatérales, conscients d'au moins deux aspects : a) le fait qu'en pleine pandémie et compte tenu de l'interconnexion de notre monde, entraver l'activité médicale dans un pays augmente le risque pour tous ; b) le fait que les sanctions sapent les efforts nationaux en cours pour lutter contre la pandémie de COVID-19, notamment l'achat effectif et rapide de matériel et d'articles médicaux, y compris les outils de dépistage et les médicaments essentiels pour traiter les patients.

À ce jour, cet appel a reçu le soutien des responsables suivants : le Secrétaire général, le Directeur général de l'OMS, la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, le Président de l'Assemblée générale, la Rapporteuse spéciale sur les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales sur l'exercice des droits de l'homme, la Rapporteuse spéciale sur le droit à l'alimentation, l'Expert indépendant chargé d'examiner les effets de la dette extérieure et des obligations financières internationales connexes des États sur le plein exercice de tous les droits de l'homme, en particulier des droits économiques, sociaux et culturels, le Groupe des 77 et de la Chine, le Mouvement des pays non alignés, la Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, le Haut Représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, S. S. le pape François. Il a également reçu le soutien du Comité international de la Croix-Rouge, ainsi que de nombreux hauts représentants de divers gouvernements et de membres de la société civile, dont des mouvements sociaux et les milieux universitaires.

Toutefois, il convient de souligner que la seule solution viable, dans la conjoncture actuelle, serait la levée complète et immédiate de toutes les mesures coercitives unilatérales, plutôt que l'assouplissement des sanctions ou l'octroi de dérogations, de licences ou d'exemptions. En effet, dans la pratique, ces dernières

---

<sup>5</sup> Voir [www.voanoticias.com/a/mike-pompeo-covid19-venezuela-salud-emerencia/5371300.html?utm\\_source=twitter&utm\\_medium=social&utm\\_campaign=d1vr.it](http://www.voanoticias.com/a/mike-pompeo-covid19-venezuela-salud-emerencia/5371300.html?utm_source=twitter&utm_medium=social&utm_campaign=d1vr.it).

mesures ne fonctionnent pas en raison de la tendance croissante des parties prenantes à se conformer de façon excessive à la réglementation américaine. Cette tendance est exacerbée par la crainte des sanctions secondaires que l'administration américaine pourrait infliger à quiconque s'engage dans le commerce légal ou d'autres transaction avec le Venezuela. Les États-Unis exploitent cette crainte pour menacer, par exemple, des entreprises internationales du secteur pétrolier présentes au Venezuela, notamment la société indienne Reliance Industries Limited et la société espagnole Repsol<sup>6</sup>.

Ce fait a été reconnu récemment par des sénateurs américains dans une lettre adressée au Secrétaire d'État, Mike Pompeo, le 26 mars 2020, dans laquelle ils ont déclaré ce qui suit<sup>7</sup> :

L'administration a déclaré que les besoins humanitaires et médicaux étaient exemptés des sanctions américaines, mais notre régime de sanctions est si vaste que les fournisseurs d'articles médicaux et les organismes de secours évitent tout simplement de faire des affaires avec l'Iran ou le Venezuela par crainte d'être accidentellement pris dans le filet des sanctions américaines. En outre, la décision de l'administration d'imposer des sanctions supplémentaires en pleine épidémie de coronavirus n'a fait que renforcer le sentiment des entreprises qu'elles doivent éviter tout commerce avec ces pays, même si leur travail relève du domaine humanitaire.

Dans la même lettre, les membres du Congrès des États-Unis admettent également qu'ils sont particulièrement préoccupés par l'impact des sanctions sur l'action menée au Venezuela pour combattre la COVID-19, car « les sanctions américaines entravent la libre circulation des articles médicaux et humanitaires dont le pays a désespérément besoin, en raison de leur immense effet paralysant sur ces transactions, même lorsqu'il existe des exemptions techniques ».

Ainsi, nous sommes fermement convaincus que le refus de s'incliner devant la volonté et les appels de l'écrasante majorité de la communauté internationale en faveur de la levée de l'embargo contre le Venezuela ne fera qu'aggraver la situation actuelle et, en pleine pandémie, ce refus ne peut être interprété que comme une politique délibérée du Gouvernement des États-Unis visant à asphyxier économiquement notre peuple et à le priver de ses droits fondamentaux, notamment du droit à la santé, à l'alimentation et à la vie. Il est donc justifié d'affirmer que, selon les termes du Statut de Rome de la Cour pénale internationale, cette politique constitue un crime contre l'humanité car elle équivaut à un acte d'extermination, au sens de l'alinéa b) du paragraphe 2 de l'article 7, à savoir « le fait d'imposer intentionnellement des conditions de vie, telles que la privation d'accès à la nourriture et aux médicaments, calculées pour entraîner la destruction d'une partie de la population ». C'est d'ailleurs sur cette base que la République bolivarienne du Venezuela a saisi, le 13 février 2020, le Bureau de la Procureure de la Cour pénale internationale, conformément au paragraphe 1) de l'article 14 du Statut de Rome, demandant justice pour ces crimes.

L'un des nombreux exemples à l'appui du dossier soumis à la Cour pénale internationale comprend les remarques ci-après, prononcées publiquement le 12 octobre 2018 par l'ancien Ambassadeur des États-Unis au Venezuela, William Brownfield :

<sup>6</sup> Voir [www.reuters.com/article/us-venezuela-politics-usa-warning/u-s-warns-energy-cos-like-rosneft-chevron-over-ties-to-venezuelas-maduro-idUSKBN1ZZ2KP](http://www.reuters.com/article/us-venezuela-politics-usa-warning/u-s-warns-energy-cos-like-rosneft-chevron-over-ties-to-venezuelas-maduro-idUSKBN1ZZ2KP).

<sup>7</sup> Voir [www.huffpost.com/entry/venezuela-sanctions-coronavirus-trump-maduro\\_n\\_5e7ce1bec5b6256a7a26a5eb](http://www.huffpost.com/entry/venezuela-sanctions-coronavirus-trump-maduro_n_5e7ce1bec5b6256a7a26a5eb).

Nous devons traiter cette situation comme une agonie, une tragédie qui durera jusqu'à sa conclusion [...] et si nous pouvons faire quelque chose pour accélérer le processus, nous le devons, étant entendu que des millions de personnes seront touchées alors qu'elles ont déjà des difficultés à se nourrir et à se procurer des médicaments. [...] Nous ne pouvons prétendre que cela n'aura aucun impact. Nous devons prendre une décision difficile. L'issue souhaitée justifie ce châtimeur sévère.

De même, le 7 mars 2019, le Sénateur américain Marco Rubio (Floride, républicain), lors d'une audition devant la Commission des affaires étrangères du Sénat américain, a affirmé ce qui suit : « Dans les prochaines semaines, le Venezuela va entrer dans une période de souffrance à laquelle aucune nation de notre hémisphère n'a jamais été confrontée dans l'histoire moderne. [...] Des millions de Vénézuéliens vont continuer à souffrir de la faim et la situation sera exacerbée à une échelle sans précédent. [...] Le peuple vénézuélien, déjà éprouvé, est sur le point de connaître les pénuries les plus dramatiques qu'il ait jamais connues, dont nous ne pouvons pas prévoir toutes les conséquences »<sup>8</sup>.

Comme vous vous en souvenez peut-être, tout au long de l'année 2019, le Gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela a été accusé et rendu responsable de l'accroissement du nombre d'émigrés vénézuéliens, qui quittaient volontairement le pays pour des raisons économiques. Aujourd'hui, nous assistons au mouvement inverse : des dizaines de milliers de Vénézuéliennes et de Vénézuéliens retournent maintenant chez eux, cherchant refuge et protection auprès de l'État. Il s'agit de personnes qui fuient la discrimination, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée dans les pays de la région. Ce sont les pays qui, dans un passé récent, avaient insisté pour obtenir des ressources financières prétendument destinées à soutenir nos compatriotes sur leur territoire, et qui, même en cette période critique, n'offrent toujours aucune coopération pour coordonner leur retour. Il va sans dire que ces personnes sont toutes accueillies à bras ouverts dans leur pays d'origine et que, compte tenu des circonstances actuelles, à leur arrivée, elles sont soumises à une quarantaine obligatoire au point d'entrée avant d'être libérées et envoyées dans leurs villes respectives, conformément aux procédures médicales qui ont été conçues et mises en place avec le soutien de l'Organisation panaméricaine de la santé et d'autres entités et organisations compétentes.

À cet égard, permettez-moi d'ajouter que, bien que notre gouvernement ait organisé de multiples vols humanitaires pour rapatrier un grand nombre de ces personnes à bord d'un avion vénézuélien, des dizaines de milliers d'entre elles ont dû rentrer à pied, étant donné l'impossibilité d'organiser des vols internationaux avec la compagnie aérienne de l'État vénézuélien, le Consorcio Venezolano de Industrias Aeronáuticas y Servicios Aéreos (Conviasa), en raison des sanctions que les États-Unis lui imposent depuis début février 2020. Il convient de souligner que la compagnie aérienne avait auparavant rapatrié gratuitement, depuis 2018, des dizaines de milliers de compatriotes qui avaient franchi nos frontières pour des raisons économiques.

Aujourd'hui, le Venezuela affronte deux crises à la fois : la crise mondiale, causée par la pandémie de COVID-19, et celle qu'ont provoquée les États-Unis en appliquant leurs sanctions, nous mettant en état de siège, menaçant d'employer la force, persécutant les pétroliers qui acheminent notre pétrole à l'exportation<sup>9</sup>, à laquelle viennent s'ajouter, notamment, le refus du Fonds monétaire international de

<sup>8</sup> Voir [www.foreign.senate.gov/hearings/us-venezuela-relations-and-the-path-to-a-democratic-transition](http://www.foreign.senate.gov/hearings/us-venezuela-relations-and-the-path-to-a-democratic-transition).

<sup>9</sup> Voir [www.reuters.com/article/us-usa-venezuela-sanctions/u-s-targets-six-oil-tankers-in-new-venezuela-related-sanctions-website-idUSKBN1Y71W8](http://www.reuters.com/article/us-usa-venezuela-sanctions/u-s-targets-six-oil-tankers-in-new-venezuela-related-sanctions-website-idUSKBN1Y71W8).

nous accorder un prêt d'aide d'urgence, pour des motifs politiques purement fallacieux<sup>10</sup>, et la pénurie de carburant, créée par les pressions ouvertement exercées sur les entreprises pour les dissuader de fournir de l'essence au Venezuela<sup>11</sup>.

Face à la pandémie de COVID-19, le Venezuela s'efforce de protéger sa population et de contenir la propagation de la maladie en la combattant et en l'éliminant sur son territoire. Le Président Nicolás Maduro a très tôt pris des mesures de précaution à cet égard, notamment un confinement collectif, le premier du genre sur le continent, la suspension de tous les vols commerciaux internationaux à l'arrivée et au départ et des dépistages massifs (gratuits) dans tout le pays. Le fait que le Gouvernement ait immédiatement compris l'ampleur de l'urgence a produit des résultats positifs, aussi positifs que ceux de tout autre pays de notre région, contrairement à ce que veut faire croire la campagne de propagande visant à dissimuler les mérites de notre stratégie nationale, laquelle a été soutenue par le système des Nations Unies et d'autres partenaires, notamment la Chine, la Russie et le Comité international de la Croix-Rouge, qui ont apporté une aide très précieuse en ce moment critique.

Au 25 avril 2020, 323 cas avaient été confirmés au Venezuela. Dans 132 cas, les patients étaient déjà rétablis (42,2 %) et, dans 10 autres au total, ils étaient décédés. Aujourd'hui, le Venezuela a le plus faible taux de contagion et le plus petit nombre de cas confirmés de COVID-19 par million de personnes dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, et il se place au premier rang pour le nombre de tests de dépistage du coronavirus par million de personnes dans sa région (plus de 423 000 tests effectués), selon l'OMS et le Programme des Nations Unies pour le développement.

En résumé, il existe effectivement, dans le monde entier, une urgence humanitaire due à la pandémie de COVID-19, y compris au Venezuela. Mais, dans notre cas, elle est aggravée par l'application illégale de mesures coercitives unilatérales qui, avant la pandémie, avaient déjà fait plus de 40 000 victimes, selon le rapport établi par Jeffrey Sachs et Mark Weisbrot pour le Center for Economic and Policy Research.

Le Venezuela reconnaît donc qu'il a besoin d'une assistance technique humanitaire, ce besoin étant démultiplié par la conjoncture actuelle. Par conséquent, il a renforcé sa coopération avec le système des Nations Unies, avec lequel il travaille en coordination encore plus étroite, en particulier pour déterminer et établir les priorités du Plan de réponse humanitaire global COVID-19, dans lequel notre pays a été inclus par le Secrétaire général, qui est conscient de l'impact considérable que la pandémie peut avoir sur une nation déjà déchirée par l'effet pernicieux des sanctions et sur un pays dont l'économie connaissait déjà une profonde récession économique, avec des niveaux élevés d'hyperinflation, depuis au moins 2014, soit avant même l'imposition de mesures coercitives unilatérales.

La théorie qui prédomine chez les partisans des mesures coercitives unilatérales est qu'en produisant le maximum de souffrance possible, ces mesures devraient entraîner un changement de comportement dans le pays qu'elles frappent : si elles ne causent aucune souffrance, les sanctions sont donc considérées comme dénuées de sens et inefficaces. Par conséquent, il est absurde que les pays mêmes qui imposent des mesures coercitives illégales, sans aucune sorte d'autorisation du Conseil de sécurité, osent croire qu'ils aient quelque autorité que ce soit pour soumettre des

<sup>10</sup> Voir [www.telegraph.co.uk/news/2020/03/18/imf-denies-venezuela-emergency-aid-help-fight-coronavirus/](http://www.telegraph.co.uk/news/2020/03/18/imf-denies-venezuela-emergency-aid-help-fight-coronavirus/).

<sup>11</sup> Voir [www.reuters.com/article/us-usa-venezuela-gasoline-exclusive/exclusive-venezuela-gasoline-shortages-worsen-as-u-s-tells-firms-to-avoid-supply-sources-idUSKCN21Q29M](http://www.reuters.com/article/us-usa-venezuela-gasoline-exclusive/exclusive-venezuela-gasoline-shortages-worsen-as-u-s-tells-firms-to-avoid-supply-sources-idUSKCN21Q29M).

millions de personnes à des souffrances indicibles tout en niant les effets négatifs dans des messages de propagande. De même, selon leurs propres termes, « ce que les sanctions montrent, c'est qu'il n'y a aucun espoir que les choses s'améliorent »<sup>12</sup>.

Par conséquent, la solution juste, humanitaire et indispensable serait de lever toutes les sanctions contre notre nation, immédiatement et complètement, en gardant à l'esprit que leur véritable objectif n'est autre que d'infliger la plus grande souffrance possible à notre peuple. Ces mesures, en termes simples, ne sont rien d'autre que la décision délibérée de puissances étrangères de soumettre systématiquement notre peuple à des châtiments collectifs et à la torture, dans le but de manipuler et de faire plier notre gouvernement.

Cependant, nous sommes prêts à dialoguer avec la communauté internationale et tous les partenaires qui veulent vraiment soutenir notre nation et notre peuple héroïque en cette ère de privation extrême, qui s'avère déjà avoir un impact socio-économique gigantesque, sous réserve que leur aide ne soit pas politisée et observe les principes directeurs pertinents, notamment la neutralité et l'impartialité, tout en respectant la souveraineté, l'intégrité territoriale, l'unité nationale du Venezuela ainsi que le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des États.

Permettez-moi maintenant de réitérer les propos que j'ai tenus, le 10 avril 2019, devant le Conseil de sécurité, car ils demeurent toujours aussi pertinents qu'il y a un an, lorsque nous discutons également de la situation au Venezuela :

Le diagnostic de la situation actuelle est qu'elle est le résultat d'une campagne d'agression menée par les États-Unis. [...] On ne peut traiter cette situation en injectant une nouvelle dose d'intervention agressive cachée sous un masque humanitaire. La solution ne réside pas dans les dons des criminels qui veulent se présenter comme des sauveurs. Elle ne se trouve pas dans des méthodes humanitaires conçues pour provoquer des conflits armés. Il ne s'agit pas d'organiser des conférences de donateurs qui servent à cacher le pillage de notre nation. Pour remédier à la situation, il faut rendre l'argent volé à notre peuple ; mettre fin au blocus économique et financier contre notre nation<sup>13</sup>.

Pour conclure, je tiens à déclarer, avec une grande fierté patriotique, que, malgré toutes les agressions criminelles d'un groupe de puissances coloniales dirigé par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique, et malgré leur répugnante politique de cruauté calculée qui ne démontre rien d'autre que leur dépravation morale, notre peuple héroïque se bat actuellement contre deux urgences complexes, l'une causée par la pandémie, l'autre par les génocides coloniaux. Avec le temps, nous devenons de plus en plus organisés et disciplinés, démontrant au monde, à un moment historique, notre capacité à triompher des ennemis de l'humanité.

Je sollicite respectueusement vos bons offices pour faire porter le texte de la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité et le faire distribuer comme document de cet organe.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
de la République bolivarienne du Venezuela  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(Signé) Samuel **Moncada**

<sup>12</sup> Voir [www.state.gov/briefing-with-acting-assistant-secretary-michael-kozak-bureau-of-western-hemisphere-affairs-on-developments-in-the-western-hemisphere/](http://www.state.gov/briefing-with-acting-assistant-secretary-michael-kozak-bureau-of-western-hemisphere-affairs-on-developments-in-the-western-hemisphere/).

<sup>13</sup> Voir S/PV.8506.